

Comité d'éthique

Avis du comité d'éthique suite à la saisine n°4 d'un responsable d'établissement :

Le fait laïque dans nos institutions

Texte définitif validé lors de la réunion du bureau politique du 21 juin 2023



Synthèse de l'avis du comité d'éthique

L'avis vient illustrer l'extrême complexité du sujet, notamment dans cette quête d'un équilibre entre la nécessaire affirmation d'un cadre laïque face à des revendications identitaires ou religieuses, et le respect de la liberté de conscience et la lutte contre les discriminations.

Il vient aussi donner à voir la position parfois délicate à tenir par les professionnels, entre la nécessaire souplesse, un équilibre permettant à chacun de trouver une place dans un collectif souvent imposé et, parallèlement, un espace permettant la prise en compte et l'expression de son identité.

Fort de la saisine et des lectures que son traitement a pu occasionner, le comité formule des recommandations en matière de laïcité sur 2 champs : les repas et l'exercice d'une religion.

En matière de restauration collective, le comité d'éthique recommande :

- de privilégier, dans la mesure du possible, des *menus de substitution*, y compris dans cette appellation, pouvant convenir à toutes les exigences culturelles,
- de ne pas isoler les convives bénéficiant d'une prestation alimentaire différenciée,
- de stipuler dans le règlement de fonctionnement et d'échanger avec les parties prenantes toute limitation portée à la liberté de culte en matière de restauration,
- de veiller à ce que toute prise en compte de demande de repas différencié, à caractère confessionnel ou non, n'entrave pas le bon fonctionnement de la structure concernée ni ne perturbe le vivre ensemble,
- d'étudier systématiquement les conditions permettant de proposer des modalités différenciées d'alimentation, sous réserve de respect des principes ci-dessus, avec possibilité de surcout, prenant en compte croyances ou exercice d'un culte.

En matière de prise en compte des convictions religieuses, le comité d'éthique recommande :

- de permettre aux usagers de pratiquer leur religion, notamment au sein des internats, sous réserve que cette pratique ne perturbe pas le fonctionnement du service,
- de veiller à ce qu'aucun usager ne soit exposé à quelque forme de prosélytisme,
- de rendre possible la pratique de la religion par les usagers, notamment au sein des internats, sans que cela ne vienne contraindre les équipes,
- de ne limiter les manifestations religieuses au sein de l'institution que si cette exposition de tous à un culte apparaît préjudiciable,
- que les éventuelles limitations à la liberté de culte soient communiquées, débattues régulièrement et uniquement dictées par le respect du pluralisme religieux ou la protection des droits et libertés d'autrui.

Secrétariat du comité d'éthique

Siège de l'association LesPEP64

Comité d'éthique

9, rue de l'Abbé Grégoire

64140 Billère

Mail : comite-ethique@pep64.org

